

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
COMMUNE DE GATTIÈRES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/810/081

Réglementant le stationnement chemin des Fontaines

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général de la propriété de la personne publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;
Vu l'arrêté du 06 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie signalisation temporaire ;
Vu l'arrêté n° 2020/01/07 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur CAVALLO Marcel – Adjoint au Maire,
Vu la demande formulée par la société CREAZUR 063 de réglementer le stationnement afin de permettre la réfection de surface du parking Léon Mourraillé

Considérant que pour permettre ces travaux et assurer la sécurité des usagers de la voie et des piétons, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTONS

Article 1.

Pour les besoins de l'opération, le stationnement sera interdit sur le parking Léon Mourraillé situé chemin des Fontaines.

Cette réglementation est applicable du 24 septembre 2024 à 17 heures au 26 septembre 2024 à 17 heures.

Article 2.

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins du demandeur.

Article 3.

Le bénéficiaire de cette réglementation est tenu de détenir le présent arrêté sur site en permanence pendant la durée de la manifestation, dûment signé par le représentant de la commune de Gattières.

Article 4.

Conformément à l'article R. 221-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 5.

- Ampliation sera adressée à :
- ASVP de Gattières ;
 - Le demandeur ; creazur06@gmail.com
 - Pompiers et gendarmerie de Carros

Fait à GATTIÈRES, le 16 septembre 2024

L'Adjoint au Maire
Mr Marcel CAVALLO

